

---

## **C. SERVICE DE PASSEPORTS**

En 1989-1990, le Ministère a délivré 1 122 989 passeports au Canada, soit 9 % de plus qu'au cours de l'année précédente. Il y a maintenant 5,3 millions de passeports canadiens en circulation.

Au cours de la même année, le Ministère a délivré 72 196 passeports à l'extérieur du pays, soit 38 % de plus qu'au cours de l'année 1988-1989. Quatre-vingt-trois pour cent des demandes de passeport faites au pays ont été présentées en personne à l'un des 23 bureaux régionaux et, dans 97 % des cas, ces demandes ont été satisfaites dans un délai de trois jours; toutes les autres l'ont été dans un délai de cinq jours ouvrables.

Parmi les nombreux autres documents émis, 6 109 certificats d'identité et documents de voyage pour réfugiés ont été délivrés à des résidents admissibles qui ne sont pas citoyens canadiens.

En décembre 1989, le gouvernement a annoncé la création de cinq « organismes de service spéciaux » qui seront

chargés d'offrir au grand public des services efficaces et rentables. En règle générale, il s'agira d'unités indépendantes oeuvrant au sein de leur ministère respectif; elles seront soumises aux lois du marché ou devront répondre à des normes de productivité reconnues et leur mandat sera permanent et clairement défini.

Au nombre de ces nouveaux organismes il faut compter le Bureau des passeports, qui sera administré en vertu d'une entente conçue spécialement pour lui et définie conjointement par cet organisme, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada et le Conseil du Trésor. Cette entente ou ce cadre administratif aborde la question des résultats et de la hausse de productivité attendus du Bureau des passeports, de même que des mécanismes nécessaires à l'obtention de ces résultats. Comme il ne peut compter sur les fonds de l'État, le Bureau des passeports devra continuer de s'autofinancer.

---

## **D. DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**

En vertu d'un ensemble de traités, conventions et arrangements que le Canada a conclus avec d'autres pays, le Ministère offre divers services pour

aider les plaideurs dans des affaires qui comportent à la fois un élément canadien et un élément étranger. Il publie un livret intitulé *entraide*